

**La restructuration d'un ancien quartier précaire et la nouvelle configuration de
l'habitat : Zoe-Bruno (Abidjan/Côte d'Ivoire).**

Kouamé Pascal KONAN

konan_76@yahoo.fr

Eyimin Timothée Ferrand ACHO

ferranacho@yahoo.fr

Institut de Géographie Tropicale,

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody/Abidjan (Côte d'Ivoire)

Submitted: 2020-11-22

valued: 2020-11-26

validated: 2020-11-30

RESUME

Longtemps considéré comme le modèle africain au plan urbanistique, la métropole ivoirienne s'est très tôt distinguée par l'allure futuriste et moderne de son architecture grâce à un Etat autoritaire et très volontariste. Le succès de cette politique volontariste, paradoxalement, n'a pas occulté l'apparition d'un problème commun à toutes les capitales des pays du tiers monde; celui des quartiers créés en dehors de la planification urbaine.

De 1980 au début des années 2000, avec l'appui des organismes internationaux, le gouvernement ivoirien s'est lancé dans des projets de restructurations des quartiers précaires parmi lesquels se trouvent celui de Zoé Bruno situé dans la commune de Koumassi. Cette phase est un tournant majeur pour l'avenir de ce quartier en ce qu'il lui permet de passer du statut informel à celui d'un quartier régulier.

Cet article s'intéresse aux mutations de l'habitat urbain dans un ancien quartier précaire restructuré de la ville d'Abidjan (Zoé Bruno). Son objectif est d'analyser le processus de régularisation du foncier du site, puis de montrer les transformations de l'habitat dans le quartier de Zoé Bruno.

La méthodologie de collecte des données s'est appuyée essentiellement sur une observation directe du site, et des entretiens avec les différentes autorités et individus impliqués ou associés à la restructuration et réhabilitation du site.

Les résultats de l'étude ont révélé une régularisation foncière du quartier impliquant les habitants dans le processus, et des transformations notables de l'habitat visible à travers des immeubles, des villas et des cours communes individualisées.

Mots-clés : Abidjan, habitat précaire, restructuration, Zoé Bruno

ABSTRACT

Long considered the African model in terms of urban planning, the Ivorian metropolis very early on distinguished itself by the futuristic and modern look of its architecture thanks to an authoritarian and very proactive State. Paradoxically, the success of this proactive policy has not obscured the appearance of a problem common to all the capitals of the Third World countries; that of neighborhoods created outside of urban planning.

From 1980 to the early 2000s, with the support of international organizations, the Ivorian government embarked on projects to restructure precarious neighborhoods, including that of Zoé Bruno located in the commune of Koumassi. This phase is a major turning point for the future of this district in that it allows it to move from informal status to that of a regular district.

This article examines the changes in urban housing in a restructured former precarious district of the city of Abidjan (Zoe-Bruno). Its objective is to analyze the process of regularization of the site's land tenure, then to show the transformations of housing in the district of Zoe-Bruno.

The data collection methodology was based primarily on direct observation of the site, and interviews with the various authorities and individuals involved or associated with the restructuring and rehabilitation of the site.

The results of the study revealed a land regularization of the district involving the inhabitants in the process, and notable transformations of the habitat visible through buildings, villas and individualized common courtyards.

Keywords: *Abidjan, precarious housing, restructuring, Zoe-Bruno*

Si cet article vous intéresse, vous pouvez le [télécharger gratuitement](#) ici.

INTRODUCTION

Longtemps considéré comme le modèle africain au plan urbanistique, la métropole ivoirienne s'est très tôt distinguée par l'allure futuriste et moderne de son architecture. Ces mérites qui ont permis à la ville d'être nommée "perle des lagunes" sont à mettre au compte d'un Etat autoritaire et très volontariste, qui s'est donné les moyens de transformer rapidement le paysage de la ville d'Abidjan. Le succès de cette politique volontariste, paradoxalement, n'a pas occulté l'apparition d'un problème commun à toutes les capitales des pays du tiers monde : celui des quartiers créés en dehors de la planification urbaine et plus ou moins en déphasage de l'image qui lui convient. Face à l'apparition de ces quartiers, les autorités ont mené une sévère répression contre cette situation, jusqu'à ce que survienne les différents programmes d'ajustement structurel consécutifs à la crise économique des années 80.

Depuis lors et jusqu'au début des années 2000, ce sont des programmes instigués et financés par les organismes internationaux, privilégiant plutôt l'insertion de ces quartiers, qui ont succédé aux procédés répressifs des autorités ivoiriennes pour la résorption de ce phénomène.

Ainsi le gouvernement s'est lancé dans des projets de restructuration des quartiers précaires parmi lesquels se trouvent celui de Zoé Bruno situé au sud de la zone industrielle de la commune

de Koumassi (figure 1). Créé en 1954, Zoé Bruno est le plus ancien quartier précaire de Koumassi existant, après la disparition d'un autre quartier appelé « poto-poto » qui était localisé entre Marcory et Koumassi dans les marais. Il porte le nom de son fondateur appelé Zoé Bruno. La phase de restructuration est un tournant majeur pour l'avenir de ce quartier en ce qu'il permet d'acquérir un statut formel. Cette étude a pour objectif de montrer les transformations subies par l'habitat après la restructuration du quartier de Zoé Bruno.

1-Données et méthodes

La méthodologie pour atteindre l'objectif de notre étude s'appuie sur la recherche documentaire, l'entretien et l'observation directe de terrain. La recherche documentaire a consisté de façon générale à la consultation d'ouvrages portant sur la thématique. Aussi, a-t-elle permis de recueillir des données sur les caractéristiques antérieures de l'espace d'étude (avant la restructuration) et celles se rapportant au processus de régularisation de Zoé Bruno.

L'entretien et l'observation directe ont été réalisés en 2017 par le biais de plusieurs auprès de personnes ressources. L'entretien a concerné les sept personnes ressources choisies parmi les différentes autorités et individus impliquées ou associés à la restructuration du quartier. Ces personnes sélectionnées sont :

- un responsable des services du cadastre de Koumassi
- deux responsables du service technique de la mairie (directeur, et adjoint)
- un président du Comité d'Aide à la Restructuration (C.A.R).
- trois leaders en charge de la gestion desdits quartiers (président de jeunesse et sages).

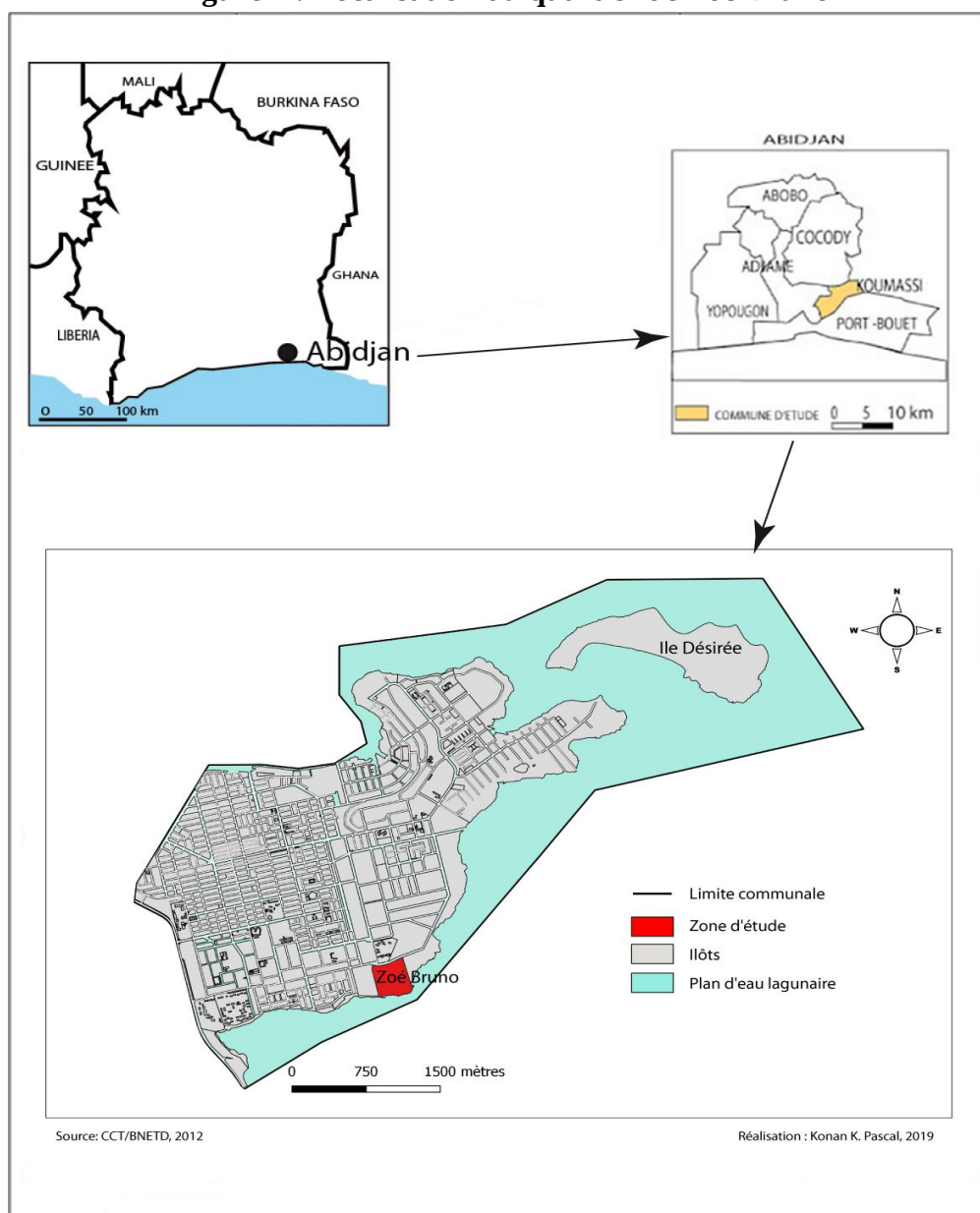
De façon pratique, à l'aide d'un dictaphone, une grille de question dirigée leur a été soumise afin de cerner le processus de la restructuration.

L'observation directe a permis, à travers plusieurs visites sur le terrain, de recueillir des données sur la nature des matériaux de construction des logements d'habitation, la typologie de l'habitat, et d'inventorier dans l'espace ces habitations. Concernant l'observation de l'habitat, nous avons procédé à l'inventaire des logements d'habitation car notre étude ne prend pas en compte les équipements et les locaux à usage administratif et de commerce. Dans ce travail d'inventaire nous avons compté tous les logements à caractère individuel tels les villas et les logements en bande. Mais en ce qui concerne l'habitat collectif comme les immeubles et les cours communes,

nous avons retenu comme unité d'habitat l'immeuble ou la cour commune. Nous n'avons pas compté les unités de logement à l'intérieur de chaque cour et immeuble.

Le traitement des données a été réalisé avec le logiciel Excel de Microsoft qui a permis d'établir des tableaux de synthèse, des graphiques et des cartes. Pour les cartes, le fond cartographique qui a servi de base est un fichier numérique du parcellaire du quartier Zoé Bruno fourni par le cadastre. Ce parcellaire a été actualisé à l'aide de Google earth.

Figure 1 : Localisation du quartier de Zoé Bruno



2-Résultats et analyse

2.1-L'état de l'habitat avant la restructuration

2.1.1--La nature des matériaux de construction



Photo1 : illustration de l'habitat en 1987 à Zoé Bruno (YAPI-DIAHOU, 1987)

L'élément primordial qui caractérisait ce quartier était la mauvaise qualité des matériaux des habitations qui s'y trouvaient. Le parc immobilier était édifié en matériaux légers. Ces matériaux étaient décrits comme suit par Yapi_Diahou (1987) :

Les constructions sont toutes faites d'assemblage de panneaux de bois de récupération, ou panneaux de bois achetés auprès d'artisans spécialisés dans ce domaine; dans tous les cas le bois n'est la plupart du temps pas traité. Les toits sont de tôles ondulées d'occasion et sont recouverts de tapis noirs imperméables (photo 1).

Avant la dernière opération de restructuration (2001), la totalité des habitations de Zoé Bruno étaient essentiellement constituées de cases traditionnelles et de baraques. En effet, le tableau ci-dessous montre qu'en 1998, l'ensemble des quartiers précaires de la commune de Koumassi étaient constitués de 10 167 unités de logements dont 10 000 baraques et 167 cases traditionnelles.

Tableau 1 : Unités de logement selon le type de construction dans les quartiers précaires de Koumassi en 1998

Types de construction	Case traditionnelle	Baraque	Total
Effectif	167	10 000	10 167

Source : INS, 1998.

2.1.2-La trame du quartier

Au niveau de la structuration d'ensemble du quartier, c'était le désordre comme le soutient Yapi-Diahou A. (1987) en ces termes: « Les baraques sont construites pêle-mêle coincées de tous côtés, les unes contre les autres. Elles sont d'accès particulièrement malaisés. Très souvent ce sont des "boyaux" très rétrécis, qui y mènent. » En effet, comme c'est le cas dans les quartiers illégaux, l'ensemble du réseau de circulation du quartier de Zoé Bruno se traduisait par des ruelles étroites en forme de réseau sanguin (Atta K., Gogbé T. et Koné M., 2015). Cette organisation de la trame rendait difficile l'accès du quartier, si bien qu'il était isolé de la ville officielle (Yapi-Diahou A., 1994).

2.2- Le processus de restructuration de Zoé Bruno

En 1985, sous l'impulsion du président Houphouët-Boigny, le ministère de la construction décide de restructurer les quartiers précaires de la ville d'Abidjan. Dans cet élan, Zoé Bruno saisit l'occasion et écrit à la présidence afin d'y voir inscrire leur quartier. Sa requête est accueillie favorablement. Dès lors, un comité chargé de faire le pont entre les autorités et la population est mise en place.

2.2.1-L'identification des bénéficiaires

Le Comité de Gestion des Sages de Zoé Bruno (CGSZB) présidé par M. Bruno s'est rapidement mis à la tâche. Ce comité est constitué de chefs de communautés des différentes ethnies et nationalités qui habitent le quartier. Les propriétaires d'habitations ont été recensés et consignés dans un registre. Une mise à jour du registre a été faite en 1989. Elle a permis l'enregistrement de nouveaux propriétaires établis dans le périmètre de la zone industrielle, entre l'école de bâtiment CMB et les usines de SOBRICI et MIAM. Cette mise à jour a porté le nombre de propriétaires à 528 personnes inscrites dans le registre.

2.1.2-Le remembrement

La restructuration a effectivement débuté en 1990 et s'est déroulée en deux phases. La première, dite de viabilisation et la seconde dite de remembrement.

La première phase c'est-à-dire la viabilisation a consisté en l'ouverture des voies principales et le dégagement des emprises pour les futurs équipements publics. La réalisation du projet a été confiée à un cabinet privé. Cette phase a occasionné beaucoup de déplacements. Elle s'est faite sans incident car les propriétaires d'habitations ont été associés à l'opération.

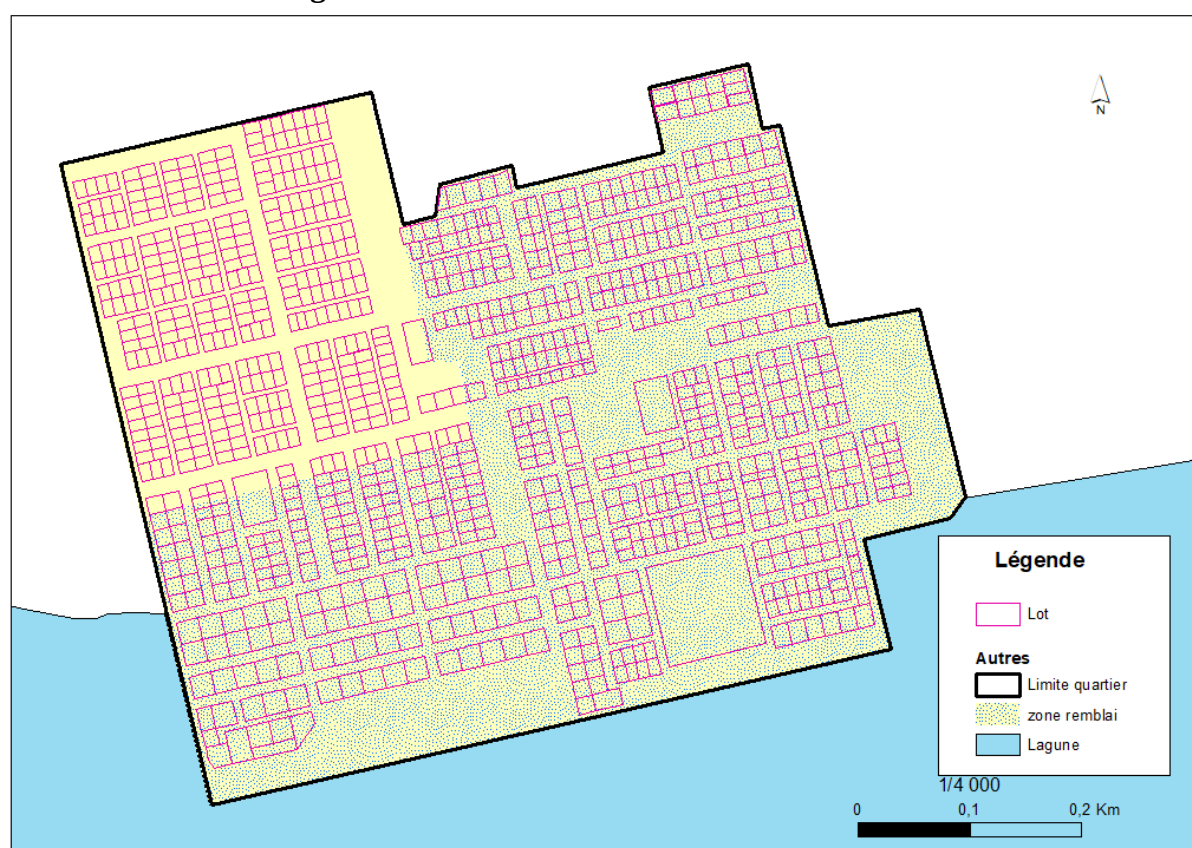
La seconde phase dite de remembrement a eu lieu en 1992. Elle a consisté au morcellement de l'espace en des lots de. De façon pratique, une fois la taille des lots prédéfinis (150 m²), les techniciens ont morcelé l'espace en des lots réguliers sur la superficie du quartier qui avoisine six hectares. Ensuite, les opérateurs ont posé les bornes en minimisant les dégâts sur les habitations. Cette phase, n'a occasionné aucun déplacement des riverains. Les habitants ont seulement été invités à déplacer leurs affaires pendant que l'opérateur exécute ses travaux.

L'opération a permis de mettre à jour 342 lots pour une liste de 528 propriétaires inscrits. Cette situation a amené à envisager un remblai pour permettre à ceux qui n'ont pas eu de parcelle sur l'ancien site d'en avoir sur le nouveau site qui va occuper une partie du plan d'eau lagunaire bordant le quartier sur le flanc sud. Les travaux du remblai ont été confiés à un opérateur privé. La phase de remblaiement de la zone débute en 1996. En début d'année 1998, les premières lettres d'attribution sont délivrées par le ministère de la construction et les premiers lots du remblai sont disponibles. Ainsi, plusieurs familles se voient attribuer des terrains sur le site du remblai.

Toutefois, des propriétaires déguerpis ailleurs (sur d'autres sites) ont reçu en priorité des lots sur le site du remblai de Zoé Bruno. Les propriétaires résidants du quartier dénoncent cette injustice et mobilisent la population qui fait opposition à toute nouvelle arrivée de propriétaires. Ces événements se déroulent entre 1998 et 1999. Depuis cette période, les attributions de terrain ont été stoppées. En 2003, le nouveau maire de la commune relance l'opération en donnant raison aux propriétaires de Zoé Bruno et ordonne une révision de la liste en accordant la priorité aux propriétaires résidants du quartier. Les premières lettres d'attribution sont annulées et sont remplacées en 2005 par de nouvelles.

En l'appui à l'opération, un nouveau comité, en remplacement du CGSZB, le comité d'aide à la restructuration (CAR) a procédé à la mise en place des propriétaires au fur à mesure qu'évolue le remblaiement. Aujourd'hui la phase de remblaiement a pris fin, les derniers propriétaires sont rentrés en possession de leur terrain. Les lots manquants ont été compensés et le surplus fut rétrocédé à l'opérateur chargé du remblai pour couvrir ses frais.

Figure 2 : Parcellaire de Zoé Bruno restructuré



Source: Enquêtes, 2017

Réalisation Ferrand Acho

2.1.3-La contribution financière

La restructuration a nécessité une contribution financière de la part des propriétaires. Cette contribution a été chiffrée à 200 000 F CFA par propriétaire. Elle se décompose comme suit : 60 000 F CFA pour les frais de bornage et 140 000 F CFA pour l'adduction en eau et l'électrification du quartier. Seulement une partie des ayants-droit (propriétaires) se sont acquittés de cette contribution. La raison serait que l'occupation des lots n'a pas été conditionnée par le paiement des frais de bornage, d'adduction et de l'électrification.

2.2-La typologie des logements selon les matériaux de construction

Il s'agit de classer les logements en fonction de la nature des matériaux de construction. Ainsi, il a été observé trois groupes de matériaux : les matériaux en dur, les matériaux intermédiaires et les matériaux légers.

2.2.1-Les matériaux en dur

L'habitation constituée de matériaux en dur est défini par des logements dont les murs sont édifiés de parpaings de ciment; le toit est constitué de la dalle en béton, des tuiles, ou de la tôle ondulée ; et le sol est recouvert de carrelage ou du ciment, du béton.

Les habitations conçues en dur représentent 87% des logements du quartier (tableau 2). Ce type de matériaux intègre presque tous les types d'habitation rencontrés à Zoé Bruno (tableau 2). C'est seulement le type de constructions en cour qui n'intègre pas entièrement les matériaux en dur. Ce type de matériaux se localise dans toute la partie sud du quartier et au nord-est. Elle est moins présente au nord-ouest (figure 3).

2.2.2-Les matériaux légers

L'habitation en matériaux légers est constituée de logements dont les murs, le toit et le sol sont construits entièrement avec des matériaux de récupération. Les murs sont alors composés de cartons, de bâches, de bois, de tôles ou autres matériaux de récupération ; le toit, couvert de chaume, de palme, de natte ou de plastique ; et le revêtement du sol est en ciment, en terre ou en sable.

Les logements érigés avec des matériaux dits légers représentent 9,48% des habitations du quartier. On les retrouve dans toutes les baraques construites en cours commune. Les habitations faites suivant ces matériaux sont situées sur le site originel de Zoé Bruno au nord-ouest (figure 3).

2.2.3-Les matériaux intermédiaires

L'habitation en matériaux intermédiaires est constituée de logements construits à la fois de matériaux en durs et légers c'est-à-dire une mixité des matériaux de construction.

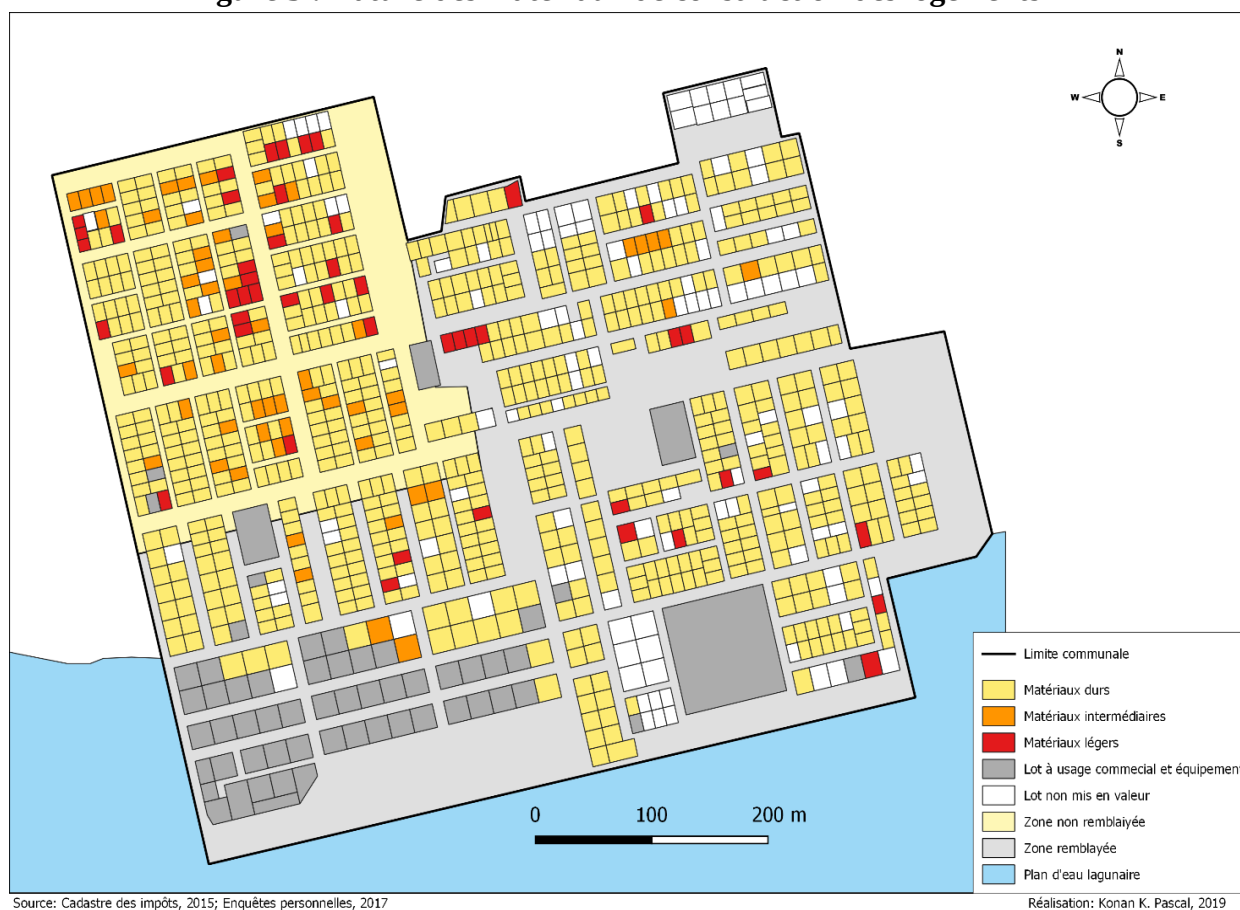
Les logements édifiés avec des matériaux dits intermédiaires représentent 3,55% des constructions. On les rencontre seulement dans les cours communes. Ils se concentrent principalement au nord-ouest, sur le site originel du quartier (figure 3).

Tableau 2 : Répartition des logements selon le type de matériaux

Modèle de logement	Matériaux						Total	
	Dur		Intermédiaire		Léger			
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Immeuble	323	47,85	0	0,00	0	0,00	323	47,85
Cours commune	161	23,85	24	3,55	64	9,48	249	36,89
Villa	17	2,52	0	0,00	0	0,00	17	2,52
Maison simple	13	1,93	0	0,00	0	0,00	13	1,93
Maison en bande	73	10,81	0	0,00	0	0,00	73	10,81
Total	587	86,96	24	3,55	64	9,48	675	100,00

Source : Enquêtes des personelles, 2017

Figure 3 : Nature des matériaux de construction des logements



2.3-La typologie des logements selon le regroupement l'unité d'habitation et le modèle de construction

2.3.1-Le logement collectif

Le logement collectif est une habitation se trouvant dans un regroupement d'au moins deux unités de logement ayant en partage certains équipements. Ce type de logement est évalué à 84,73% des habitations du quartier Zoé-Bruno (tableau 3). Cependant le logement collectif est constitué de deux modèles : les immeubles et les cours communes.

2.3.1.1-Les immeubles

Les immeubles sont très nombreux, c'est le modèle de construction dominant. On en dénombre 323, soit 46% près de la moitié du total des constructions (tableau 3). En effet, les logements en immeuble représentent 56,47% de l'habitat collectif et 47,85% de l'ensemble des logements du quartier (tableau 3). On trouve ces immeubles presque exclusivement dans la zone de remblai au sud et au nord-est (figure 4). Ces immeubles donnent un cachet très reluisant à ces secteurs du quartier au point de faire disparaître l'image qu'on avait de celui-ci dans le passé.



Photo 2 : Un immeuble de 5 niveaux avec la façade extérieure carrelée à Zoé-Bruno
(Cliché : ACHO Ferrand, 2017).

2.3.1.2-Les cours communes

Les cours communes sont des logements en concession. Ce modèle d'habitation est évalué à 43,53% de l'habitat collectif et 36,88% de la totalité des logements de Zoé-Bruno (tableau 3). Les logements en concession représentent le deuxième modèle de construction le plus répandu. Ils sont concentrés sur le site de l'ancien noyau du quartier Zoé-Bruno situé au nord-ouest (figure 4). Cet ensemble forme un bloc homogène caractéristique des anciens quartiers populaires d'Abidjan.

Par ailleurs, le modèle de la cour commune se subdivise en deux types : la cour commune simple (premier modèle typique des logements en concession) et la cour commune individualisée (offrant plus de confort). La cour commune simple (photo 2) représente 19,70% de l'ensemble des habitations contre 17,18% pour la cour commune individualisée.



Photo 3 : *Vue intérieure d'une cour commune simple à Zoé Bruno présentant deux bâtiments de logements qui se font face avec une allée donnant sur les toilettes et douches communes (Cliché : ACHO Ferrand, 2017).*



Photo 4 : *Vue intérieure d'une cour commune individualisée à Zoé Bruno présentant deux bâtiments de logements qui se font face avec une allée étroite de 2 à 3 mètres. Les toilettes et cuisines sont incluses dans les logements (Cliché : ACHO Ferrand, 2017).*

2.3.2-Le logement individuel

Le logement individuel est une habitation unifamiliale c'est-à-dire qu'elle abrite un seul ménage, n'ayant aucun équipement en partage. Ce type de logement représente 15,27% des habitations de Zoé-Bruno. Toutefois, le logement individuel se décompose en trois modèles : la villa, la maison simple et la maison en bande.

2.3.2.1-La villa

La villa est un logement de type individuel comportant un jardin et un garage interne (pour au moins un véhicule). Ce type de logement représente 2,52% de l'ensemble des habitations (tableau 3). Près de la totalité de ces villas sont localisées dans la zone de remblai du sud du quartier.



Photo 5 : Une villa duplex avec la façade extérieure carrelée à Zoé Bruno (*Cliché : ACHO Ferrand, 2017*)

2.3.2.2-La maison en bande

La maison en bande provient d'un ensemble de logements construits sur un même lot suivant un alignement rectiligne formant une bande. Ce type de construction représente environ 11% des logements du quartier. Il se localise principalement dans le sud-est et au nord-est de la zone de remblai.



Photo 6 : Un alignement de 4 maisons en bande à Zoé Bruno construites sur le même lot
(Cliché : ACHO Ferrand, 2017).

2.3.2.3-La maison simple

La maison simple est une habitation occupant seule un lot et ne comportant pas de jardin, ni de garage de véhicule. Ce logement représente environ 2% de l'ensemble des habitations de Zoé-Bruno. Il est disséminé dans le quartier.

Tableau 3 : Répartition des logements selon le regroupement de l'unité d'habitation et le modèle de construction

Unité de groupement des logements	Modèle de logement		Effectif	Proportion (%)
Logement collectif	Immeuble		323	47,85
	Cours commune	Simple	133	19,70
		Individualisée	116	17,18
Logement individuel	Villa		17	2,52
	Maison simple		13	1,94
	Maison en bande		73	10,81
Total			675	100

Source : Enquêtes des personnelles, 2017

Figure 4 : Typologie de l'habitat selon le modèle de construction



Source: Cadastre des impôts, 2015; Enquêtes personnelles, 2017

Réalisation: Konan K. Pascal, 2019

3-Discussion

Notre étude met en exergue les mutations de l'habitat en milieu urbain impulsées par une restructuration d'un quartier précaire. Il ressort de notre étude que la restructuration est un mécanisme qui a permis la normalisation foncière du quartier précaire de Zoé Bruno avec la participation des riverains. Deboulet A. (2007) a fait les mêmes observations sur le processus de restructuration de deux quartiers irréguliers dans la ville d'Ismailiya en Egypte. En effet, Deboulet A. (2007) a révélé l'implication des habitants dans la régularisation foncière des quartiers irréguliers de Kilo 2 et El Hallus avec l'octroi d'un titre foncier. Cette étude va également dans le sens des travaux de Diagana I. (2010) qui établit que la restructuration du quartier précaire d'El Mina à Nouakchott (Mauritanie) a permis d'assurer une sécurisation foncière aux habitants du site.

Nous avons constaté dans nos enquêtes que la restructuration de Zoé Bruno a permis de réduire considérablement la part des matériaux dits légers et intermédiaires dans la construction des habitations au profit des matériaux en dur. Pareils constats avait déjà été faits par Atta K., Koné

Pour citer cet article : KONAN K.P. & ACHO E.T.F, « La restructuration d'un ancien quartier précaire et la nouvelle configuration de l'habitat : Zoe-Bruno (Abidjan (Côte d'Ivoire) », *Annales de l'Université de Bangui*, série A, n° 13, déc.2020, www.credef-ub.org/

M. et Kra K. (2015). Leurs travaux portant sur trois quartiers précaires, ont révélé qu'au fil du temps, les matériaux de construction dits légers ont laissé place aux matériaux en dur. Ainsi, les logements en dur sont de plus en plus majoritaires dans le parc immobilier de ces quartiers.

La présente étude décrit les modèles d'habitat en plein essor sur le site de Zoé Bruno. Selon le regroupement des unités d'habitation, on observe une forte présence de l'habitat collectif (85% des constructions) marqué par la domination des immeubles d'habitation (près de 48% de l'ensemble des logements). Toutefois, les cours communes demeurent présentes dans l'espace (près de 37% de l'ensemble des logements). Ces résultats semblent contraires à ceux évoqués par Atta K., Koné M. et Kra K. (2015). En effet, dans une étude précédente, ces auteurs ont révélé que le logement en cour commune est majoritaire dans le paysage architectural des trois sites précaires concernés par leurs travaux. Cette tendance est soutenue par des indicateurs de l'ONU-Habitat (2012) sur la ville d'Abidjan en 2006. Ce rapport stipule qu'en 2006, 52,6% des ménages abidjanais vivaient dans les cours communes contre 16,5%, 9,5% et 7,9% respectivement dans des maisons en bande, des villas et des appartements. Ainsi, nous pouvons affirmer que la situation architecturale de l'habitat à Zoé Bruno a positivement évolué par rapport aux indicateurs de l'ONU-Habitat susmentionnés.

CONCLUSION

Le quartier de Zoé Bruno fait partie des trois quartiers précaires de la commune de Koumassi qui ont été entièrement restructurés dans un vaste programme lancé dans les années 1985 pour leur insertion à la ville officielle. Ce quartier était caractérisé dans son ensemble par la précarité des habitations et son inaccessibilité. Débutée en 1989, la restructuration de Zoé Bruno a abouti en 2009 à sa régularisation foncière et sa structuration sur les normes urbanistiques du pays.

Cette restructuration va changer la situation de l'habitat. Ainsi, Les matériaux précaires qui constituaient la totalité des constructions du passé (avant la restructuration) sont remplacés au fil des années par les matériaux en dur qui sont désormais majoritaires dans l'édification de l'habitat. Ces transformations concernent également le paysage architectural de l'habitat qui a fait émerger les immeubles sur les cours communes précédemment majoritaires. Toutefois, un nouveau modèle de cour commune prend de l'ampleur sur le site de Zoé Bruno, c'est la cour commune individualisée ou cour commune privatisée. Cette nouvelle configuration de l'habitat qui semble se poursuivre rend ce quartier attrayant pour de nouvelles catégories de ménages.

Ces mutations de l'habitat ne pourraient-elles pas nous conduire à un phénomène de gentrification urbaine ?

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ATTA Koffi, KONE Moussa et Kra Kouadio Joseph, 2015, « La nouvelle configuration de l'habitat des quartiers précaires d'Abidjan : Cas de Jean Folly, Zoé Bruno et Sagbé », *European Scientific Journal*, Edition vol.11, No.14, p.191-203.

ATTA Koffi, GOGBE Téré. et KONE Moussa., 2015, « Mutations des équipements dans les quartiers précaires de Zoé Bruno, Jean Folly et Sagbé à Abidjan (Côte d'Ivoire) », *European Scientific Journal*, Edition vol.11, No.35, p.134-146.

DEBOULET Agnès, 2007, « Restructurer l'habitat précaire. Récits de « meilleures pratiques » », *ERES / Espaces et sociétés*, N°131, p.67-83. Disponible sur internet à <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2007-4-page-67.htm> (consulté le 15 septembre 2019).

DIAGANA Isagha, 2010, « Nouakchott (Mauritanie) : La restructuration du quartier précaire d'El Mina », *Observatoire Villes Inclusives*, Disponible sur internet à https://www.uclg-cisd.org/default/files/Nouakchott_2010_fr_final (consulté le 15 septembre 2019).

YAPI-DIAHOU Alphonse, 1987, « Stratégie et pratique sociales dans le quartier Zoé Bruno ; tous les moyens sont bons ; mille et une voie pour passer de l'illégalité à la légalité », *Les stratégies urbaines dans les pays en voie de développement*, ORSTOM petit Bassam, Abidjan, 15 p.

YAPI-DIAHOU Alphonse., 1994, Bidonvilles d'Abidjan origine géoculturelle et profil socio-économique de 65 locataires du quartier Zoe Bruno », ORSTOM, Petit Bassam 91p.

MANSION Aurore. et RACHMUHL Virginie (2009) « Nouakchott : le destin lié de la ville et des quartiers précaires », in P. Gras (dir.), *Voyage en Afrique Urbaine. Urbanisation, modernité et société*, L'Harmattan, Carnets de Ville, Paris, p.107-124.

NERFIN Marc, 1965, « Pour une politique de l'habitat en Afrique », *Tiers monde*, tome VI, n° 24 ; p.959-988.

ONU-Habitat, 2012, « Côte d'Ivoire : Profil urbain d'Abidjan », 46p. Disponible sur internet à www.worldurbancampaign.org/sites/default/files/abidjan_final (consulté le 15 septembre 2019).

PETTANG Chrispin., VERMANDE Paul et ZIMMERMANN Monique, 1995, « L'impact du secteur informel dans la production de l'habitat au Cameroun », *Cahier sciences humaines* 31 (4) : p.883-903.